

**Rapport de la commission
chargée d'examiner le préavis no 27/2007
de la Municipalité de Montreux**

sur

l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.-
pour la fourniture et la mise en place de quatre stations
de pompage dans le lac pour alimenter les laveuses et les balayeuses
de la section « voirie », ainsi que les prises d'eau pour l'arrosage des
pelouses et des massifs situés le long des quais

Président rapporteur

M. Félix Glutz

Membres

Mme Christel Stadelmann

MM Jean-Marc Forclaz
Nicolas Gudet
Alain Hiltmann
Yves Laurent Kundert
Daniel Manzini
Michel Denis
Yves Mucha
Michel Posternak
Claude Vidoz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mercredi 24 octobre 2007 à 18h00 au Centre des Congrès de Montreux.

A l'exception de Mme Stadelmann, non excusée et non remplacée ainsi que de M. Nicolas Gudet, remplacé par M. Olivier Mark, tous les commissaires étaient présents.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Conseiller municipal Christian Neukomm, accompagné par Monsieur Robert Magnenat, chef du Service de la voirie et des espaces verts. Nous les remercions pour les précisions qu'ils ont apportées à la commission.

MM Neukomm et Magnenat rappellent les raisons qui font l'objet du présent préavis. En effet, lors de la sécheresse estivale de 2003, des mesures draconiennes avaient été prises pour économiser l'eau potable destinée au Service de la voirie et des espaces verts.

Préambule

Pour garantir d'une part la propreté du domaine public et permettre l'arrosage des pelouses et des végétaux sur les quais, la mise en place de quatorze pompes à immerger de la Protection civile avait été nécessaire dans des délais très courts.

Suite à cette expérience, il a été décidé d'entreprendre une étude pour installer le long du littoral des pompes fixes permettant d'utiliser l'eau du lac et d'économiser ainsi l'eau potable. Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de développement durable.

Le projet

Le projet a été étudié par le Service de la voirie et des espaces verts, en collaboration avec le SIGE et le Service des travaux publics.

Il consiste à mettre en place quatre pompes centrifuges d'un débit d'environ 400 litres/minutes chacune installées dans un tube Inox de 30cm de diamètre et raccordées à un tableau électrique située à proximité.

La structure est composée d'une chambre cylindrique en Inox fermée à clé, de 60cm de diamètre et d'une hauteur de 1.20m

Chacune de ces pompes permettra de remplir la citerne d'une laveuse en cinq minutes.

Actuellement, la consommation journalière moyenne d'eau potable s'élève à 180'000 litres, à savoir 30'000 litres pour les véhicules d'entretien et 150'000 litres pour l'arrosage des pelouses et des massifs situés le long des quais.

Les quatre pompes seront réparties entre le port du Basset, les quais de Vernex, E.-Ansermet et le parc Mannerheim.

A noter que les bacs situés en zone urbaine continueront d'être arrosés par les citernes montées sur des camionnettes.

A noter également que le Service de défense incendie et secours (SDIS) pourra, en cas de besoin, se brancher sur ces quatre nouvelles conduites.

A noter enfin que si le préavis est accepté, les pompes devraient être mises en service en mai 2008

Coût

La fourniture et l'installation par unité de pompe reviendront à CHF 30'000.- donc au total CHF 120'000.- pour les quatre pompes.

Une mise à l'enquête du projet a été faite par le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement, par son Service des eaux, sols et assainissement (SESA) du 31 janvier au 20 février 2006. Celle-ci n'ayant soulevé aucune opposition, l'autorisation de mise en place a été délivrée par ledit Département le 28 mars 2006.

Financement

La dépense de CHF 120'000.- est financée par la trésorerie courant et amortie sur une période de 10 ans. Quant aux coûts d'exploitation pour la consommation électrique et l'entretien des pompes, ils s'élèveront à CHF 1'000.- par année, alors que la redevance annuelle pour l'utilisation de l'eau est de CHF 240.- par an.

Discussion

L'ensemble des commissaires est, à priori, favorable au projet, celui-ci se situant dans une démarche développement durable voulue par l'exécutif communal. Utiliser l'eau du lac présente le double avantage de préserver l'eau potable pour la consommation courante des habitants et d'entretenir les végétaux avec l'eau du lac dont la température est idéale pour leur développement.

L'un ou l'autre commissaire pensent néanmoins que nous nous trouvons face une « fausse bonne idée ». En effet, ne revient-il pas plus cher de pomper de l'eau du lac que d'utiliser les hydrantes d'ores et déjà disposition. Coûts d'électricité, coûts d'entretien, coûts de déplacement pour les véhicules ; toute une série de facteurs « d'énergie grise » dont le rapport ne fait pas état. Il eût été intéressant et judicieux, pour que le préavis soit véritablement objectif, de tenir compte de ces facteurs et de présenter un budget comparatif qui aurait permis de prendre une décision en toute connaissance de cause.

On se trouve donc en présence d'une bonne idée, mais on ignore si c'est véritablement la meilleure option pour pallier au problème qui nous est soumis ici, en l'occurrence l'arrosage en cas de sécheresse.

Attention au prix de l'eau qui peut fluctuer à tout instant, prévient le représentant municipal. La démarche vise le long terme et c'est dans ce sens que l'option du choix de l'exécutif doit être comprise comme la plus judicieuse.

Et le risque des tuyaux qui se bouchent lors du pompage, pour cause d'algues et de bactéries ? C'est une question de profondeur et les expériences menées à ce jour n'ont posé aucun problème. La quantité d'eau utilisée chaque jour surprend un commissaire : 150'000 litres pour faire boire des plantes, n'est-ce pas disproportionné ? L'importance du secteur végétal de la commune justifie pleinement cette quantité qu'il faudrait mettre en comparaison avec d'autres types d'utilisation pour pouvoir se prononcer objectivement. La commune de Morges a procédé à ce type d'installation, elle semble satisfaite de son investissement. Le SIGE ne pourrait-il pas participer au financement ? Il s'est investi en s'associant directement au projet, mais ces pompes seront acquises et utilisées exclusivement pour la commune de Montreux et resteront donc sa propriété. Il est aussi envisagé à terme de tirer des tuyaux supplémentaires le long des quais qui seraient reliés directement à ces stations de pompage, facilitant par là encore davantage les opérations d'arrosage.

Conclusions

Au final, la majorité des commissaires présents soutiennent le projet communal, alors qu'un commissaire choisi de s'abstenir. C'est donc par 9 oui et 1 non que votre commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Montreux

Vu le préavis no 27/2007 du 21 septembre 2007 de la Municipalité sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour l'installation de quatre stations de pompage lacustre ;

Entendu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet ;

Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- au maximum pour l'installation de quatre stations de pompage sur le littoral ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur une période de dix ans par le compte no 430.3311

Ainsi rédigé le 25 octobre 2007

Le président rapporteur

Félix Glutz